

Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation

RNCP39681 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	34502, 21052, 21001
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
C N P H DU VAL DE LOIRE	78611740800025	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA FORMA'TERRA	19974098600013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19790768600012	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE VENDOME	19410018600015	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA	19680003100011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA	19973021900037	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGRICOLE ET VITICOLE DE LA GABILLIERE	19370878100029	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GEN TECHNO AGRIC THEODORE MONOD	19350700100017	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROF AGRICOLE BAIE DE SOMME	19801335100012	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CS "Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation" a pour objectif l'acquisition de compétences relatives à la gestion d'une exploitation dont l'agriculteur est le responsable. Le titulaire de ce certificat de spécialisation a des activités variées qui relèvent dans un système d'exploitation de la production, de la transformation et de la commercialisation de biens et de services.

Le CS "Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation" cible la formation de professionnels qui réalisent des tâches diversifiées pour développer le système d'exploitation, tout en ayant conscience des effets de l'environnement socio-économique, culturel et politique à différents niveaux de proximité (local, régional, national et

international).

Le titulaire de ce titre est confronté aux enjeux que représentent la logique de l'agriculture durable, la mise en œuvre de démarches agroécologiques en lien avec les politiques publiques portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, et notamment le plan Enseigner à Produire Autrement 2 (EPA 2) et du Varenne de l'eau, la prise en compte de la souveraineté alimentaire et la considération des défis liés à la sécurité au travail.

Le professionnel ayant acquis ce certificat de spécialisation conçoit le développement de l'exploitation dans sa globalité, initie et élabore des projets. Au delà de la mise en œuvre des activités, il gère, régule et adapte le système d'exploitation. Il s'assure de la gestion d'une production de qualité respectueuse du cahier des charges et peut entreprendre des actions relatives à la protection du territoire et de l'environnement. Il peut ainsi s'investir dans des tâches pour :

- améliorer la qualité et la gestion de la ressource en eau
- lutter contre l'érosion
- préserver les biotopes
- valoriser le paysage, les ressources naturelles et le patrimoine culturel
- utiliser les sources d'énergie renouvelable

Le producteur biologique doit avoir une capacité d'observation et d'analyse des phénomènes naturels, doit faire preuve de rigueur, de communication, d'autonomie et d'adaptation.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités de « conduite de production en agriculture biologique et commercialisation » se situent dans une logique de connaissances transversales à toutes les productions conduites en agriculture biologique :

Il conçoit, développe et gère l'installation ou la reconversion d'une exploitation en agriculture biologique.

- Il analyse les potentialités de l'exploitation dans son milieu au regard des exigences de l'agriculture biologique et en raisonne le développement

- A partir de ses goûts et aptitudes, il conçoit et adapte un système d'exploitation biologique en fonction des potentialités et contraintes de son milieu

- Il raisonne les modes de mise en marché, construit ou participe à la construction de filières spécifiques de l'agriculture biologique

- Il définit ou adapte les outils de suivi technique et/ou technico-économique nécessaires à la prise de décisions de l'exploitation en agriculture biologique

- Il gère les informations relatives aux produits, à la certification et aux démarches administratives

- Il gère, le cas échéant, la phase de transition d'un système conventionnel vers un système en agriculture biologique

Il met en œuvre une production en respectant les cahiers des charges de l'agriculture biologique et éventuellement ceux relatifs à l'origine des productions (AOC, IGP...)

- Il veille au respect de l'équilibre sol/plante/animal à long terme sur l'exploitation et favorise la diversité des espèces

- Il mobilise les techniques de protection sanitaire des animaux et des cultures définies par les cahiers des charges et fonction des possibilités d'approvisionnement. Il identifie des solutions de remplacement et les met en œuvre le cas échéant

- Il organise le travail, anticipe les surcharges induites par la production biologique dans certaines productions, et gère les aspects sociaux et humains

- Il procède à la récolte, collecte et stockage des produits de l'élevage et végétaux pour la commercialisation de produits de qualité et conformes aux normes en vigueur

Il peut assurer une activité créatrice de valeur ajoutée en transformant les produits biologiques dans le respect de la réglementation en vigueur et des impératifs commerciaux

- Il procède au choix des technologies à adopter pour la transformation des produits à la ferme,

- Il applique les diverses réglementations, tant françaises qu'européennes, concernant la fabrication (notamment dans le choix des matières premières et des adjuvants) et la mise en marché des produits alimentaires biologiques,

- Il assure un contrôle rigoureux et permanent tout au long de la fabrication et veille à respecter et à faire respecter des consignes strictes de sécurité et d'hygiène,

- Il met en œuvre les préparations culinaires adaptées au goût de ses clients, éventuellement aux traditions de consommation régionales et également expérimente de nouvelles recettes ou met au point des recettes anciennes,

- Il procède à la mise en conserve et au stockage dans le respect des normes d'hygiène.

Il peut exercer une activité créatrice de valeur ajoutée par la vente directe des produits biologiques issus de son exploitation

- Il met en place des activités de prospection de clientèle : vente sur les marchés, à domicile, réception de clients potentiels sur l'exploitation, contacts avec les comités d'entreprise ...
- Il assure le suivi de sa clientèle : création d'un fichier clients, conception de mailing, relances par courrier, création de supports publicitaires ...
- Il peut être amené à assurer (ou à sous-traiter) la logistique liée à la commercialisation de ses produits : étiquetage des produits, réalisation d'étiquettes par ordinateur, recherche d'une présentation originale et attractive de ses produits
- Il peut être amené à assurer le relationnel de la clientèle autour de différentes activités comme : l'accueil à la ferme : recevoir les clients à domicile, faire visiter l'exploitation, expliquer le fonctionnement de celle-ci, répondre aux questions ... - la vente sur les marchés, les foires ... - la présentation à des groupes : classes vertes, groupes touristiques
- Il fixe ses prix en fonction de ses coûts de production et de commercialisation, de l'offre et de la concurrence
- Il assure la livraison des commandes soit en direct, soit par transporteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique

- Définir les principes et la réglementation concernant l'agriculture biologique
- Etablir une stratégie commerciale en cohérence avec les caractéristiques de la filière de l'agriculture biologiques et des attentes des consommateurs.
- Choisir un système de production adapté à l'exploitation et à son environnement et respectant les principes de l'agriculture biologique
- Organiser les différentes activités relatives à la conduite d'une exploitation en agriculture biologique dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité et de l'environnement

Mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique

- Mobiliser des connaissances relatives aux techniques de production en agriculture biologique
- Choisir les techniques de production adaptées aux objectifs et contraintes du système de production en respectant la réglementation encadrant l'agriculture biologique.
- Réaliser les opérations de production au sein d'une exploitation conduite en agriculture biologique
- Assurer le suivi technique des productions conduites en agriculture biologique

Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

- Assurer la gestion technico-économique des productions conduites en agriculture biologique
- Situer les résultats technico-économiques d'une production conduite en agriculture biologique
- Elaborer un plan de conversion ou d'installation en agriculture biologique

Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale

- Adapter ses produits au marché en tenant compte des contraintes de l'exploitation
- Réaliser les opérations de transformation, de conservation, et de conditionnement du produit biologique dans le respect de la réglementation encadrant l'agriculture biologique, de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail (Cet objectif sera spécifié en fonction des choix de productions réalisés en UC 2)
- Assurer la promotion et la mise en vente de ses produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de la réglementation commerciale

Blocs de compétences

RNCP39681BC01 — Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser les potentialités de l'exploitation dans son milieu au regard des exigences de l'agriculture biologique et en raisonner le développement
- Concevoir et adapter un système d'exploitation biologique en fonction des potentialités et contraintes de son milieu
- Raisonner les modes de mise en marché, construire ou participer à la construction de filières spécifiques de l'agriculture biologique
- Définir ou adapter les outils de suivi technique et/ou technico-économique nécessaires à la prise de décisions de l'exploitation en agriculture biologique

- Gérer les informations relatives aux produits, à la certification et aux démarches administratives
- Gérer, le cas échéant, la phase de transition d'un système conventionnel vers un système en agriculture biologique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39681BC02 — Mettre en œuvre une production en respectant les cahiers des charges de l'agriculture biologique et éventuellement ceux relatifs à l'origine des productions (AOC, IGP...)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Veiller au respect de l'équilibre sol/plante/animal à long terme sur l'exploitation et favoriser la diversité des espèces
- Mobiliser les techniques de protection sanitaire des animaux et des cultures définies par les cahiers des charges et en fonction des possibilités d'approvisionnement ; identifier des solutions de remplacement et les mettre en œuvre le cas échéant
- Organiser le travail, anticiper les surcharges induites par la production biologique dans certaines productions, et gérer les aspects sociaux et humains
- Procéder à la récolte, collecte et stockage des produits de l'élevage et végétaux pour la commercialisation de produits de qualité et conformes aux normes en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39681BC03 — Assurer une activité créatrice de valeur ajoutée en transformant les produits biologiques dans le respect de la réglementation en vigueur et des impératifs commerciaux

LISTE DE COMPÉTENCES

- Procéder au choix des technologies à adopter pour la transformation des produits à la ferme
- Appliquer les diverses réglementations, tant françaises qu'européennes, concernant la fabrication (notamment dans le choix des matières premières et des adjuvants) et la mise en marché des produits alimentaires biologiques
- Assurer un contrôle rigoureux et permanent tout au long de la fabrication et veiller à respecter et à faire respecter des consignes strictes de sécurité et d'hygiène
- Mettre en œuvre les préparations culinaires adaptées au goût de ses clients, éventuellement aux traditions de consommation régionales et également expérimenter de nouvelles recettes ou mettre au point des recettes anciennes
- Procéder à la mise en conserve et au stockage dans le respect des normes d'hygiène

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39681BC04 — Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en place des activités de prospection de clientèle : vente sur les marchés, à domicile, réception de clients potentiels sur l'exploitation, contacts avec les comités d'entreprise ...
- Assurer le suivi de sa clientèle : création d'un fichier clients, conception de mailing, relances par courrier, création de supports publicitaires
- Assurer (ou sous-traiter) la logistique liée à la commercialisation de ses produits : étiquetage des produits, réalisation d'étiquettes par ordinateur, recherche d'une présentation originale et attractive de ses produits
- Assurer le relationnel de la clientèle autour de différentes activités comme : l'accueil à la ferme : recevoir les clients à domicile, faire visiter l'exploitation, expliquer le fonctionnement de celle-ci, répondre aux questions, réaliser la vente sur les marchés et les foires, effectuer la présentation à des groupes : classes vertes, groupes touristiques
- Fixer les prix en fonction de ses coûts de production et de commercialisation, de l'offre et de la concurrence
- Assurer la livraison des commandes soit en direct, soit par transporteur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La « conduite de productions en agriculture biologique » se réalise sur une exploitation dont l'agriculteur est le responsable. Selon les termes de la loi 88 1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation à son environnement économique et social, "sont réputés agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation."

La « conduite de productions en agriculture biologique » mobilise un système souvent diversifié. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, il peut s'agir également d'activités hors de l'exploitation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les statuts pour l'exercice de la profession peuvent être les suivants :

- exploitants
- collaborateurs d'exploitations (conjointes)
- associés d'exploitation
- salariés hautement qualifiés

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ,
- du brevet professionnel option « productions horticoles »
- du baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole »,
- du baccalauréat professionnel option « productions horticoles »
- du brevet de technicien agricole option « production »,

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « Conduite de productions en arboriculture fruitière » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les membres du jury sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 682 €
Selon la branche	5 662 € – 7 759 €
Prise en charge	Branches concernées
6 682 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 759 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 626 €	CPNE de l'agriculture
5 662 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2271

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39681/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	570 € – 3 000 €
Durée	38 – 270 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	50 %
Période	04/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	7 940 €
Coût moyen par dossier	1 985 €
Durée moyenne	161 h
Période	02/2025 – 05/2026
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.